

## RESOLUTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### **résolution du Conseil administratif relative à la nomination d'un officier du Corps de sapeurs-pompiers du CRI-201**

- Vu la décision de l'Etat-major du Corps de sapeurs-pompiers des Communes de Bernex et Confignon regroupé au sein du Centre Régional d'Intervention CRI-201 de proposer aux Autorités des Communes de Bernex et Confignon la nomination du sergent-major Nicolas CARLUCCIO au grade de Lieutenant du Corps de sapeurs-pompiers du CRI-201 dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Vu les écoles de formation suivies avec succès par le sergent-major Nicolas CARLUCCIO
- Conformément à l'article 8 al. 1 et de l'art. 30 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 et des articles 19 et 24 al. 7 de son règlement d'application du 25 juillet 1990 qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Conseil administratif
- Vu que le sergent-major Nicolas CARLUCCIO remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de Lieutenant
- Vu l'article 29, alinéa 3 et l'article 30A, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par 22 voix pour (unanimité des membres présents)

1. d'approuver la proposition de nommer le sergent-major Nicolas CARLUCCIO au grade de Lieutenant du Corps des sapeurs-pompiers du Centre Régional d'Intervention CRI-201, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014
2. d'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie

\*\*\*\*\*